



REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 26/03/07 PROCES VERBAL

Le vingt six mars deux mille sept, à neuf heures, le Conseil de Communauté dûment convoqué le dix neuf mars deux mille sept, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL.

Nombre de membre en exercice : 16

Nombre de présents : 15

Secrétaire de séance : Patricia MORHET RICHAUD

Présents :

- *Eyguians* : Monique ROUY, Claude MOTTIER (suppléant de Philippe ROUX)
- *Laragne-Montéglin* : Henriette MARTINEZ, Michel JOANNET, Christian DECORY, Roger BANCELIN
- *Lazer* : Patricia MORHET-RICHAUD, Claude MORHET
- *Le Poët* : Anicq LECOCQ, Pierre FAY
- *Monétier Allemont* : Henri MEVOLHON
- *Upaix* : Charles AILLAUD, Josette MOURANCHON (suppléante de Paul VOLTO)
- *Ventavon* : Roger FEBVRE, Roger BOURG

Absent : Edmond POLDER

→ *Le procès-verbal de la réunion du Conseil Communautaire du 18/01/07 a été approuvé à l'unanimité.*

Ordre du jour :

→ Budget général :

- Compte Administratif 2006 et affectation du résultat
- Compte de Gestion
- Budget Primitif 2007
- Taux de TPU 2007
- Attribution de subventions
- Cotisations 2007
- Dotation de Solidarité Communautaire 2007
- Programme d'Aménagement Solidaire : candidature de la CCL
- Taxe et produits irrécouvrables
- Encaissement chèque assurance / accident sur véhicule DAF
- Désignation des représentants de la CCL à la commission de travail Natura 2000 Buëch
- Convention relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre

- Budget annexe des déchets ménagers et assimilés :
- Compte administratif 2007 et affectation du résultat
- Compte de gestion
- Budget primitif 2007
- Amortissement des immobilisations corporelles
- Avenant au marché de travaux de réaménagement de la déchetterie
- Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS
- Désignation des représentants de la CCL à la CLIS du CSDU du Beynon
- Budget annexe de la ZA des Grandes Blaches :
- Budget primitif 2007
- ZA des Grands Blaches / Acquisition foncière / Terrain Girard
- Budget annexe de la ZA des Grands Champs : budget primitif 2007
- Avenant au marché de réalisation des études hydrauliques des ZA intercommunales
- Questions diverses

La Présidente propose en début de séance d'ajouter 2 délibérations à l'ordre du jour :

- Versement d'une avance du budget général aux budgets annexes des ZA intercommunales
- Résultats du concours des illuminations de Noël

La proposition est acceptée par l'ensemble des Conseillers Communautaires.

→ *Les comptes administratifs 2006, les comptes de gestion, les budgets primitifs 2007 ainsi que toutes les délibérations ont été adoptés à l'unanimité.*

1. Compte administratif principal 2006

Mme la Présidente de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif principal de l'exercice 2006 dressé par Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif principal, lequel peut se résumer ainsi :

Récapitulatif / section de fonctionnement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	1 647 824,86	-	1 647 824,86
Recettes	1 662 402,78	183 934,92	1 846 337,70

Récapitulatif / section d'investissement :

	mandats et titres émis	résultat reporté N-1	cumul section (col 1+2)
Dépenses	370 696,02	-	370 696,02
Recettes	178 192,25	14 812,04	193 004,29

Récapitulatif / réalisations et reports de 2005 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 647 824,86	1 846 337,70	198 512,84
Section d'investissement	370 696,02	193 004,29	- 177 691,73
			20 821,11

Restes à réaliser à reporter en 2007 :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section d'investissement	3 974,00	44 701,62	40 727,62

Résultat cumulé : réalisations + reports de 2005 + restes à réaliser :

TOTAL PAR SECTION	dépenses	recettes	solde
Section de fonctionnement	1 647 824,86	1 846 337,70	198 512,84
Section d'investissement	374 670,02	237 705,91	- 136 964,11
			61 548,73

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;
4. Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

2. CA 2006 / Affectation du résultat

Le Conseil Communautaire décide d'affecter 136.964,11 € (arrondis à 136.970 €) au compte 1068 afin d'absorber le déficit d'investissement.

3. Budget général / Compte de gestion

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4. Taux de TPU 2007

Le Conseil Communautaire décide de retenir le taux de TPU suivant : 9,44 %.
Le lissage des taux de taxe professionnelle s'étendra sur une période de 7 ans.

5. Attribution de subventions

Pour l'année 2007, le Conseil Communautaire décide d'attribuer les subventions suivantes :

- A l' Office de Tourisme du Laragnais : 48.300 € (convention du 26/10/04)
- A la Plateforme Initiative Locale Sud 05 : 2.200 € (pour l'aide à l'installation ou à la reprise d'entreprises sur le territoire laragnais)

- Aux Festives Intercommunales du Laragnais : 6.000 € (pour l'organisation de la fête intercommunale 2007)
- Au Pays Sisteronais Buëch : 3.076,70 (pour la réalisation du magazine et du volet « tourisme » du site internet du Sisteronais Buëch programmés dans le cadre du plan d'actions marketing de l'étude de positionnement touristique du Pays)
- A l'association « Autour d'un Relais de Poste à Eyguians » : 400 € (pour l'aide au maintien de la présence postale par la réalisation d'un cachet logotype destiné à oblitérer les courriers de la Poste Musée lorsque celle-ci sera ouverte au public)
- A la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes : 500 € (pour l'actualisation du Schéma Départemental de Développement Commercial)

6. Cotisations 2007

Pour 2007, le Conseil Communautaire décide de verser une cotisation aux organismes suivants :

- SMEMPAB : 34.245 € (dont 861 € pour les élèves de l'Harmonie)
- SMIGIBA : 13.758 €
- SMAVD : 6.173,75 €
- Association Pays Sisteronais-Buëch : 5.594 €
- Mission Jeunes : 2.890 € (convention du 28/01/03)
- Association des Maires et Présidents d'EPCI de France : 249,07 €
- Association des Maires et Présidents d'EPCI des Hautes-Alpes : 306 €
- Réussir ITER : 300 €

7. Dotation de Solidarité Communautaire 2007

Par délibération en date du 30 mars 2006 prise en application des dispositions du Code Général des Impôts, le Conseil Communautaire a décidé d'instaurer une Dotation de Solidarité Communautaire en faveur des communes membres de la CCL.

Les critères de répartition de la DSC ont été fixés de la façon suivante par le Conseil Communautaire :

- population INSEE (45 %)
- potentiel fiscal (45 %)
- part fixe (10 %)

Après avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de fixer à 30.000 € le montant total de la DSC pour l'année 2007.

Pour 2007, la DSC se répartit comme suit :

- Eyguians : 2 025,91 €
- Laragne Montéglin : 14 585,31 €
- Lazer : 2 539,71 €
- Le Poët : 3 544,91 €
- Monétier Allemont : 1 722,11 €
- Upaix : 2 605,51 €
- Ventavon : 2 976,51 €

8. Programme d'Aménagement Solidaire / Candidature de la CCL

La Région PACA a décidé de renforcer sa stratégie d'intervention sur les aspects de l'aménagement urbain dans les villages et villes moyennes au travers de l'appel à projets

« Programme d'Aménagement Solidaire ». Ce sont les Communautés de Communes qui doivent présenter leur candidature à ce programme, animer et piloter la phase de montage du projet et contractualiser à titre de coordonnateur avec la Région. Il s'agit de définir en concertation avec la Région une stratégie globale d'aménagement sur le territoire de l'intercommunalité.

La mise en oeuvre du PAS s'organise en 3 phases :

- Phase 1 : la candidature
- Phase 2 : l'élaboration de la stratégie urbaine (réalisation d'une étude permettant de définir un programme d'actions)
- Phase 3 : la convention triennale de réalisation.

Le Conseil Communautaire :

- décide de déposer la candidature de la CCL à l'appel à Projets « Programme d'Aménagement Solidaire » lancé par la région PACA ;
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à cette affaire ;
- autorise la Présidente à lancer une consultation pour la réalisation de l'étude stratégique prévue au PAS et à signer le marché avec le cabinet d'études qui sera retenu par le Bureau de la CCL ;
- décide d'inscrire au budget 2007 la somme de 47.900 € correspondant au coût prévisionnel de l'étude stratégique prévue au PAS ;
- sollicite la Région pour l'attribution d'une subvention au taux de 80 % dans le cadre de la réalisation de cette étude.

9. Taxes et produits irrécouvrables

Le Conseil Communautaire décide d'ajourner cette délibération suite aux informations communiquées par M. le maire de Monétier Allemont et dans l'attente des résultats de la relance du dossier par les services du Trésor Public.

10. Versement d'une avance du budget général aux budgets annexes des ZA intercommunales

Le Conseil Communautaire décide de verser une avance d'un montant total de 355.148,94 € du budget général vers les budgets annexes des ZA intercommunales.

Cette avance se décompose comme suit :

- une avance de 338.661,44 € du budget général au budget annexe de la ZA des Grands Champs correspondant à la valeur du capital restant dû de l'emprunt contracté pour l'achat des terrains André et Seguin ;
- une avance de 16.487,50 € du budget général au budget annexe de la ZA des Grandes Blaches correspondant au prix d'achat du terrain Girard.

Cette avance est inscrite au compte 27635 du budget général en dépenses d'investissement et aux comptes 16875 du budget annexe de la ZA des Grandes Blaches et du budget annexe de la ZA des Grands Champs en recettes d'investissement.

11. Encaissement chèque assurance / accident sur véhicule DAF

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à encaisser un chèque de 225,30 € adressé à la CCL par la SMACL et correspondant à la réparation du véhicule DAF endommagé suite à un accident de la route en février 2004.

12. Désignation des représentants de la CCL à la commission de travail Natura 2000 Buëch

Le SMIGIBA qui pilote le Programme Natura 2000 sur la site du Buëch propose la constitution d'une commission de travail spécifique afin de suivre l'évolution du dossier et en particulier les questions d'information et de communication.

Le Conseil Communautaire désigne M. Roger BANCELIN (titulaire) et Mme Anicq LECOCQ (suppléante) pour représenter la CCL à la cette commission de travail.

13. Convention relative à l'édition d'un topoguide pour la randonnée pédestre

Le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre des Hautes-Alpes travaille actuellement à la réalisation d'un topoguide sur les Communautés de Communes du Buëch. Un projet de convention est proposé à la CCL concernant l'édition de ce topoguide. Cette convention prévoit notamment que la CCL s'engage sur un préachat de 350 topoguides pour la somme de 3.000 €.

Le Conseil Communautaire approuve cette convention et autorise la Présidente à la signer.

14. Compte administratif annexe 2006 / déchets ménagers et assimilés

Mme la Présidente de la Communauté de Communes n'a pas participé au vote de cette délibération, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Le Conseil Communautaire délibérant sur le compte administratif annexe pour les déchets ménagers et assimilés l'exercice 2006 dressé par Mme Henriette MARTINEZ, Présidente de la CCL, après s'être fait présenter le budget primitif annexe des déchets ménagers et assimilés et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif annexe pour les déchets ménagers et assimilés, lequel peut se résumer ainsi :

Exécution du Budget

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	526 379,48	556 611,37	30 231,89
Section d'investissement	532 759,76	533 762,46	1 002,70
			31 234,59

Restes à réaliser de l'exercice

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'investissement	241 850,77	160 243,27	- 81 607,50

Total des dépenses et recettes de l'exercice (exécution du budget + restes à réaliser)

	Dépenses	Recettes	Solde
Section d'exploitation	526 379,48	556 611,37	30 231,89
Section d'investissement	774 610,53	694 005,73	- 80 604,80
			- 50 372,91

2. Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du

bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

15. CA 2006 annexe pour les déchets ménagers et assimilés / affectation du résultat

Compte-tenu des restes à réaliser constatés (241.850,77 € en dépenses d'investissement et 160.243,27 € en recettes d'investissement), le Conseil Communautaire décide d'affecter 30.231,89 € (arrondis à 30.200 €) au compte 1068 du budget annexe 2007 pour les déchets ménagers et assimilés.

16. Budget annexe des déchets ménagers et assimilés / Compte de gestion

Le Conseil Communautaire déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2006 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

17. Amortissement des immobilisations corporelles

Le Conseil Communautaire décide de fixer ainsi qu'il suit la durée d'amortissement des immobilisations corporelles :

Catégorie de biens : conteneurs à ordures ménagères et matériel incendie

Imputation budgétaire : 2188

Durée d'amortissement : 5 ans

Liste des biens concernés :

Désignation des biens	N° inventaire	Date d'acquisition	Valeur initiale
Conteneur OM	OM001 MAT2188	27/03/06	747,50
Matériel incendie (RIA)	OM002 MAT2188	27/03/06	1 152,94
Conteneur OM	OM0010 MAT2188	29/11/06	1 949,48

18. Avenant au marché de travaux de réaménagement de la déchetterie

Par délibération en date du 13 novembre 2006 le Conseil Communautaire a autorisé la Présidente à signer un marché d'un montant de 35.852,03 € HT avec la Société Routière du Midi pour la réalisation des travaux de réaménagement de la déchetterie.

Suite à des problèmes techniques imprévus liés à l'évaluation des quantités et à la nature des sols, la masse des travaux à réaliser a été revue à la hausse : il est donc nécessaire de signer un avenant au marché initial. Le montant de cet avenant s'élève à 15.933,34 €.

La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le 25 janvier 2007 a approuvé la signature de cet avenant.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer avec la Société Routière du Midi l'avenant au marché de travaux de réaménagement de la déchetterie.

19. Avenant à la convention de collecte des déchets ménagers du CHS

La collecte des déchets ménagers et assimilés du Centre Hospitalier Spécialisé de Laragne Montéglin est soumise à une convention datée de 1985 et révisée en 2005. Il est nécessaire de prendre un avenant pour la reconduire.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant à la convention avec le CHS de Laragne Montéglin pour une durée d'un an au prix de 12.600 €.

20. Désignation des représentants de la CCL à la CLIS du CSDU du Beynon

L'arrêté préfectoral en date du 6 juin 2003, modifié le 17 juin 2004, portant composition de la Commission Locale d'Information et de Surveillance (CLIS) du Centre de Stockage des Déchets Ultimes (CSDU) du Beynon doit être renouvelé en application du décret du 29 décembre 1993. Il convient donc de procéder à une nouvelle désignation des représentants de la CCL à la CLIS.

Le Conseil Communautaire désigne Mme Anicq LECOCQ (titulaire) et M. Henri MEVOLHON (suppléant) comme représentants de la CCL à la CLIS du CSDU du Beynon.

Cette délibération annule et remplace la délibération en date du 26 mai 2003.

21. ZA des Grands Blaches / Acquisition foncière / Terrain Girard

Dans le cadre du projet d'aménagement de la zone d'activités d'intérêt communautaire des Grandes Blaches sur la commune du Poët, le Conseil Communautaire :

- décide d'acheter au prix de 16.487,50 € (soit 2,50 € le m²) le terrain d'une superficie totale de 6.595 m² situé sur la commune du Poët et cadastré section A n° 896 appartenant aux héritiers de Mme Hélène Girard.
- précise que ces terrains sont indispensables à la réalisation du projet d'aménagement de la ZA intercommunale ce qui justifie une valeur d'achat supérieure de 1 € le m² à l'estimation réalisée par le Service du Domaine ;
- sollicite les subventions les plus élevées possibles de la Région pour cette opération ;
- approuve les termes de l'engagement avec le Conseil Régional et autorise la Présidente à signer le document correspondant ;
- autorise la Présidente à signer toutes les pièces nécessaires à l'acquisition des terrains et notamment les actes de vente qui seront passés en l'étude de Me Loulier, notaire à Laragne Montéglin.

22. Avenant au marché de réalisation des études hydrauliques des ZA intercommunales

Par arrêté en date du 6 décembre 2005 pris en application de la délibération en date du 29 décembre 2004 autorisant la Présidente à signer les MAPA d'un montant inférieur ou égal à 30.000 € HT, un marché de 22.847 € HT a été signé avec la société SPI INFRA pour la réalisation des études hydrauliques et géotechniques de la ZA intercommunale du Plan / Les Grands Champs sur la commune de Laragne-Montéglin.

Par décision en date du 1^{er} décembre 2006, la société SPI INFRA filiale de la société GINGER Environnement a été absorbée par cette dernière par voie de fusion. GINGER Environnement et Infrastructures a repris de plein droit l'ensemble des droits et obligations de SPI INFRA. Il convient donc de signer un avenant au marché de réalisation des études hydrauliques de la ZA du Plan / les Grands Champs afin de prendre en compte le changement d'identité du titulaire.

Le Conseil Communautaire autorise la Présidente à signer l'avenant au marché de réalisation des études hydrauliques de la ZA du Plan / les Grands Champs avec la société GINGER Environnement et Infrastructures.

23. Résultats du concours des illuminations de Noël

La Communauté de Communes a organisé en décembre 2006 un concours des illuminations de Noël.

Suite au classement établi par le jury composé des élus de la Commission Environnement, les gagnants de ce concours sont :

- dans la catégorie « jardins » : M. ROUSTAN (Laragne-Montéglin) et M. PASCAL (Laragne-Montéglin) ;
- dans la catégorie « balcons » : Mme OMBRE (Laragne-Montéglin) et M. BENNESSIAOUD (Laragne-Montéglin)
- dans la catégorie « commerces » : M. PARET (Laragne-Montéglin)
- dans la catégorie « habitations » : M. et Mme ROUX (Laragne-Montéglin) et M. DE TAXIS DU POET (Laragne-Montéglin)
- dans la catégorie "décorations exceptionnelles" : M. SARLIN et Mme MOURRE (Laragne-Montéglin), M. et Mme JACQUART (Le Poët) et M ARNAUD (Laragne-Montéglin).

Le Conseil Communautaire décide d'attribuer à chaque gagnant un bon d'achat de décorations de Noël d'une valeur de 30 € à utiliser dans les magasins partenaires (Intermarché, Logimarché, Gamm Vert). Le Conseil Communautaire décide également d'inscrire les 14 enfants qui ont participé au concours à un atelier de loisirs créatifs pour un coût total de 72,90 €.

24. Questions diverses

→ Remplacement de Mme Muriel GRASSO

La Présidente indique à l'Assemblée que Mme Muriel GRASSO, adjoint administratif, doit subir une intervention chirurgicale et sera indisponible pendant environ 2 mois. Mme Marie-Laure MARTINEZ sera recrutée à compter du 4 avril pour assurer son remplacement dans les fonctions d'accueil et de secrétariat à la CCL.